

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 décembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMONNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Cession du bâtiment de la Vieille Cure et des parcelles, sise 36, rue Emile Zola, au profit de la société Mixcité (signature du sous-seing)

En 2015, la Ville de Cenon a sollicité Bordeaux Métropole pour préempter, à des fins communales, l'ancienne distillerie de la Vieille Cure, sise 36, rue Emile Zola. Par délibération du 28 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'acquisition par la Ville des parcelles AS 238 et AS 241 ainsi que du volume n°2 de la passerelle implantée sur la parcelle AS 242. Le 23 octobre 2020, le Conseil Métropolitain a approuvé la cession de la Vieille Cure au profit de la Ville.

Il est rappelé qu'une délibération, prise le 16 novembre 2020 par la Commune, a permis d'acter la division de la passerelle en volumes, différenciant ainsi sa partie supérieure, prochainement cédée à « Food Factory », et sa partie inférieure, appartenant au domaine public. Cette division a fait l'objet d'un état descriptif de division en volumes (EDDV) inscrit dans un acte authentique en la forme administrative, et, repris dans l'acte d'acquisition de la Vieille Cure signé par la Commune de Cenon et Bordeaux Métropole.

La Ville entend désormais céder la Vieille Cure au lauréat du projet « Food Factory » comme le prévoit le protocole signé à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Vieille Cure, lancé en octobre 2018, par la Ville de Cenon et le Groupement d'intérêt public « Grand Projet des Villes - Rive Droite ». Cette vente sera donc conclue au profit de la société Mixcité avec faculté, inscrite dans le sous-seing, de substituer toutes personnes morales nécessaires à la réalisation du projet. Toutefois, cette substitution ou ces substitutions devront être portées au préalable à la connaissance de la commune.

La Ville ayant acquis le bien, il lui est désormais possible de le céder au prix de 900 000 euros comme le prévoit le protocole précité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
28 voix pour
1 abstention
6 voix contre

Approuve la cession de l'immeuble bâti, sise 36, rue Emile Zola implanté sur les parcelles cadastrées AS 238, AS 241 et le volume n°2 de la passerelle AS 242 au prix de 900 000 euros, au lauréat de l'AMI Vieille Cure « FOOD FACTORY » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la dite cession ainsi que l'acte authentique de vente.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201214-2020-203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Publication : 17/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.